

Bibliothèque municipale « La Bouquinerie » de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Politique de dons de livres usagés

Objet : Permettre à la bibliothèque municipale « La Bouquinerie » de Saint-Narcisse-de-Rimouski d'accepter des dons de livres usagés pour sa collection locale.

Conditions à respecter :

Article 1 - Livres acceptés par la bibliothèque :

- 1.1 Ils doivent être déposés directement à la bibliothèque ;
- 1.2 Ils doivent être en bon état et ne nécessiter aucune réparation ;
- 1.3 Ils doivent avoir une date de parution inférieure à dix (10) années, sauf si le livre est jugé avoir une valeur historique et/ou patrimoniale.

Article 2 - Livres refusés par la bibliothèque :

- 2.1 Les livres qui sont endommagés ;
- 2.2 Les livres qui ne sont pas appropriés pour sa collection ;
- 2.3 Les livres provenant des condensés du Reader's Digest ;
- 2.4 Les livres provenant des romances Harlequin et autres romances en format « livre de poche » ;
- 2.5 Les livres pédagogiques.

Article 3 - Reçu pour fin d'impôt :

- 3.1 Aucun reçu pour fin d'impôt ne sera émis lors d'un don de livre.

Article 4 - Livres non retenus pour la collection locale de la bibliothèque :

- 4.1 Livres déposés dans la « Boîte » de livres à partager ou dans le Croque livres ;
- 4.2 Livres revendus dans le cadre d'une vente de livres usagés ;
- 4.3 Livres remis à un organisme qui recycle les livres.

Politique adoptée le 4 décembre 2017.